

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-728/SG/ESJ organisant une permanence aux services de l'enseignement pendant les vacances scolaires 1969.

n° 69-728/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

9 mai 1969

Numéro JO

n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro

27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Pendant la durée des vacances scolaires 1969 un service de permanence administrative sera organisé aux Services de l'Enseignement du premier et du second degré. Ladite permanence sera assurée ainsi qu'il suit : Au Service de l'Enseignement du second degré: M. Journet, professeur au collège d'enseignement technique. Au Service de l'Enseignement du premier degré: M. Stamm, directeur de l'école du Stade.